

# SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*

*Corum : 6*

*Présents : 8*

*Absents : 3*

*Pouvoirs : 1*

*Votants : 9*

L'an deux mil dix-huit, le 30 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt-quatre octobre deux mil dix-huit, se sont réunis à la Mairie d'Hébécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

### Etaient présents :

BAUDOUX Philippe  
FENÉ Marie-Laure  
FERREIRA Odette  
FRANCESCHINI Michel  
GLAB Nicolas  
HACHE Jean-Claude  
LANGLOIS Cécile  
LETIERCE François

### Absents excusés :

DESMOLINS Sylvie  
MORIN Bernadette

### Absents :

DELAITRE Didier

### Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

## Sommaire de la séance du 30 octobre 2018 :

- 1- *Approbation de la séance du 19 juin 2018*
- 2- *Attribution logements du Clos Renard*
- 3- *Maisons des Massins*
- 4- *Urbanisme*
  - a. *Points dossiers*
  - b. *Révision du PLU*
- 5- *SIEGE : Rouville*
- 6- *CDC du Vexin Normand*
  - a. *Points dossiers*
  - b. *Révision du PLU*
- 7- *Compteur Linky*
- 8- *Recensement de la population 2019*
- 9- *Vidéo surveillance*
- 10- *Espace cinéraire*
- 11- *Jeux communaux*
- 12- *Indemnité du percepteur*
- 13- *Décision modificative*
- 14- *Remboursement transports scolaires primaires 2018*
- 15- *Participation festival de la Levrière 2018 (Mainneville)*
- 16- *Point fibre optique*
- 17- *Questions diverses*

## Délibérations n° :

- |         |  |
|---------|--|
| 30/2018 | <i>Attribution logements du Clos Renard</i>          |
| 31/2018 | <i>Vente 15 les Massins</i>                          |
| 32/2018 | <i>Vente 13 les Massins</i>                          |
| 33/2018 | <i>Achat terrain consort Billot</i>                  |
| 34/2018 | <i>CDC VN - Programmation voirie 2019</i>            |
| 35/2018 | <i>Compteurs Linky</i>                               |
| 36/2018 | <i>Recrutement agent recenseur 2019</i>              |
| 37/2018 | <i>Vidéo surveillance</i>                            |
| 38/2018 | <i>Espace cinéraire</i>                              |
| 39/2018 | <i>Jeux communaux</i>                                |
| 40/2018 | <i>Indemnité percepteur RUFFE</i>                    |
| 41/2018 | <i>Décision modificative 2</i>                       |
| 42/2018 | <i>Rembt TS primaire 2018</i>                        |
| 43/2018 | <i>Participation festival Levrière (Mainneville)</i> |

## 1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU 19 JUIL 2018

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 19 juin 2018

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

## 2- ATTRIBUTION LOGEMENTS DU CLOS RENARD

### a) Charges locatives

Des charges d'entretien d'espaces vert (parties avant) et de provisions seront à déterminer.

### b) Attributions des 12 maisons

Vu les 31 demandes de logements reçues

Vu la commission d'attribution réunie les 23 et 30 octobre 2018,

Considérant que l'attribution définitive des maisons (lot) se fera ultérieurement, après acceptation de la présente décision par les attributaires

Le Conseil Municipal, après étude des dossiers des demandeurs et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer ses 12 maisons locatives, aux demandeurs :

1- *Mme BOMY Sandrine*

2- Mr et Mme DEHON Jonathan & Julie

3- Mr SEGUY Lucas / Mme VAVASSEUR Coralie

4- Mr et Mme BINGEN Anthony & Jennifer

- 5- Mr et Mme VAUCLIN Jonathan & Solenne
- 6- Mr CATTAN Sébastien / Mme DOLLÉ Stéphanie
- 7- Mr HENO Guillaume / Mme GALY Mylène
- 8- Mr DIGARD Stéphane / Mme DUFOUR Virginie
- 9- Mr et Mme OUALICHE Mohand et Fatima
- 10- Mr DESVAGES Vincent / Mme BARTKOWIAK Priscillia
- 11- Mr et Mme COTTARD Matthieu et Amélie
- 12- Mr ALLIOUX Benjamin / Mme DENQUIN Elodie

*En liste d'attente, si désistement :*

13- Mr GOITA Franck / Mme DELAPIERRE Amélie

APPROUVE la liste des locataires

ADOPTE la présente délibération par

8 voix POUR

0 Abstention

1 voix CONTRE

*Délibération 30/2018*

### 3- MAISONS DES MASSINS

Vu la construction de la résidence du Clos Renard

Considérant l'emprunt à court terme selon délibération 8/2017, palliant en outre à la vente des maisons des Massins, sises 13 et 15, propriétés de la commune

a) N°15

Vu la proposition de rachat par l'actuel locataire

Vu l'estimation établie en date du 29 octobre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE la vente de la maison sise, 15 les Massins,  
à Mr Cyril DELAPIERRE et Mme Vanessa MARTIN, au  
prix de 130 000€;

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 31/2018*

b) N°13

Vu l'attribution d'une maison à la résidence du Clos  
Renard au locataire actuel

Vu l'estimation établie en date du 29 octobre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE la vente de la maison sise, 13 les Massins,  
au prix de 130 000€;

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 32/2018*

#### 4- URBANISME

a) Point dossiers

PC 18 A0002 - CASTEL  
Garage -> *Refusé*

PC 18 A0003 - SCEA BORG00  
Corps de ferme - En cours -> *Avis favorable*

DP 18 A0009 - PIRES  
Charretterie -> *Non-opposition*

DP 18 A0010 – DIGARD  
Ouvertures fenêtres -> *Non-opposition*

DP 18 A0011 – POUILLY  
Clôture -> *Non-opposition*

DP 18 A0012 – SEDANO  
Garage -> *Non-opposition*

DP 18 A0013 – LEBEAU  
Clôture -> *Non-opposition*

DP 18 A0014 – ROLLAND  
Piscine - En cours -> *Avis favorable*

DP 18 A0015 – KAUFFER  
Charretterie - En cours -> *Avis favorable*

CUB 18 A0008 – GRANDEMANGE  
-> *Avis favorable*

CUB 17 A0005 – DG INVESTISSEMENT  
-> *En cours*

#### b) Révision PLU

La révision allégée (env. 8k€) pour débloquent une zone AU, aboutira, selon nos échanges avec Mme LE GUIDEVAIS, urbaniste, de façon quasi certaine à un échec. En effet la commune n'est pas en mesure de démontrer que tous les dents creuses sont comblées et que le rythme de construction ne permet plus de trouver de la place dans le zonage actuel.

La commune a pu débloquent les terrains AU du lotissement et de la mairie parce que cela répondait à un intérêt général ce qui n'est pas le cas pour toutes les autres zones dans la situation actuelle.

Sur ces principes le PLU avec son zonage est figé pour de nombreuses années voire de décennies.

Engager une révision générale (env. 25k€) consistera à tout revoir ; Il est probable qu'une grande partie des zones AU disparaîtraient, l'ouverture de zones agricoles en zones constructibles devront être compensées, l'approche sur le zonage devra se faire parcelles/parcelles pour réussir cette équation qui sur un plan arithmétique ne devrait pas être trop difficile par exemple en effaçant les zones enclavées.

Le sujet étant trop complexe pour prendre une décision (révision allégée ou générale), la consultation de la DDTM pour faire un point sur le pour et le contre / avantages et inconvénient, de ces procédures est à envisager

c) Consorts BILLOT

Vu la relance de Mme FOURNY concernant l'achat par la commune d'une bande de 8m pour l'aménagement d'un chemin qui desservira les parcelles enclavées, rue des Tilleuls,

Considérant la délibération 42/2010 du 17/11/2010

Considérant la délibération 25/2012 du 20/07/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME sa décision du 17 novembre 2010, réitérée le 20 juillet 2012, pour l'achat de la bande de terrain nécessaire à l'extension du chemin du Tilleul, extension représentant 324 m<sup>2</sup>, au prix de 15 euros, soit, 3915 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cet achat.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 33/2018*

## 5- SIEGE - ROUVILLE TR2

Dernière tranche de travaux inscrite sur la programmation 2019

- Mise en sécurité EP-DP-FT / Rouville TR2  
(Inscription Initiale 2012), *chiffrée à :*

<i>Part communale DP</i>	<i>17 500.00€</i>
<i>Part communale EP</i>	<i>7 500.00€</i>
<i>Part communale FT</i>	<i>2 000.00€</i>

## 6- CDC VEXIN NORMAND

### a) CLECT

Monsieur le Maire informe le conseil de l'établissement du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférés pour l'année 2018.

L'attribution de compensation de droit commun pour la Commune d'Hébécourt reste à -1141 €, somme qui sera reversée à la CDC VN.

### b) Programmation voirie 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à la communauté de communes du Vexin Normand, dans le cadre de la programmation 2019 de chiffrer les travaux de voirie suivant :

- Les Massins
- Côte Blanche (2<sup>ème</sup> partie)

ADOpte à l'unanimité la présente délibération,

## 7- COMPTEUR LINKY

Vu la délibération 25/2018 du 19 juin 2018

Vu la demande de rapport de ladite délibération par la préfecture de l'Eure reçue le 10 aout 2018

Vu la demande d'abrogation de ladite délibération par Enedis reçue le 26 octobre 2018

Considérant les faits exposés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

REPORTE/ABROGE sa délibération 25/2018 du 19 juin 2018

ADOpte à l'unanimité la présente délibération par

*Délibération 35/2018*

## 8- RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR 2019

Le recensement 2019 de la population d'Hébécourt se fera du 17 janvier au 16 février 2018.

Mme Karine KAUFFER a été nommée Coordonnateur Communal, et sera suppléée par Mme Vanessa RIEBEEK.

Un agent recenseur sera recruté sur la commune. Il devra fournir en Mairie une lettre motivation + CV avant le 23 novembre 2018.

La vacation allouée pour ce recensement est établie à 1600 euros bruts, sur le régime de cotisation sociales basée sur l'assiette forfaitaire.

La dotation d'état est fixée à 1098€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 36/2018*

### 9- VIDEO SURVEILLANCE

Le projet vu lors de la réunion de conseil municipal en date du 13 avril 2018 est réétudié.

3 devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont proposés

- AMBRE 6 335€ ht
- ACP 6 990€ ht
- VIDÉO CONCEPT 7 995€ ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition de AMBRE, sous réserve d'un chiffrage de budget de fonctionnement annuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette prestation

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 37/2018*

### 10- ESPACE CINERAIRE

3 devis ont été reçus :

- MUNIER 10 378€ ht
- SBT 10 309€ ht
- GRANIMOND 10 059€ ht

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition de la société SBT

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure au titre de la DETR

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir lesdites subventions.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

*Délibération 38/2018*

## 11- JEUX COMMUNAUX

Les jeux communaux acquit en 2014 sur délibération 27/2014, n'ont pu être installés par suite consécutive de contrainte de terrain

Aussi, a fin de mettre un terme et cette attente, la proposition de les implanter en lieu et place des table de ping-pong derrière le porche de la place communale est acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTTE à l'unanimité la présente délibération.

*Délibération 39/2018*

## 12- INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

ACCORDE à compter du 1er septembre 2016, Mr Henri RUFFE, receveur municipal, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget au taux de 100 % calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

ADOpte la présente délibération par :

8 voix POUR  
0 ABSENTION  
1 voix CONTRE

*Délibération 40/2018*

### 13- DECISION MODIFICATIVE 2

Afin de rétablir l'équilibre budgétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

## CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6718	Secours et dots	10 000.00
011	61521	Publicité, relations	3 621.71
014	739211		600.00
		<i>TOTAL Dép Fonct</i>	<i>14 221.71</i>
Chapitre	Article	Nature	Montant
22	2256		795.00
		<i>TOTAL Dép Invest</i>	<i>795.00</i>
TOTAL			+15 016.71

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	777	Virement section inv	5 966.48
		<i>TOTAL Rec Fonct</i>	<i>5 966.48</i>
TOTAL			+5 966.48

## CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-14 221.71
		<i>TOTAL Dép Fonct</i>	<i>-14 221.71</i>
16	1641		-795.00
		<i>TOTAL Dép Invest</i>	<i>- 795.00</i>
TOTAL			- 15 016.71

Chapitre	Article	Nature	Montant
77	7711		-5 966.48
		<i>TOTAL Rec Fonct</i>	<i>- 5 966.48</i>
TOTAL			- 5 966.48

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération.

*Délibération 41/2018*

### 14- REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRE PRIMAIRE 2018

La délibération 34/2016 et 48/2017, octroyant une aide aux transports scolaires pour les élèves du primaire est renouvelée par la commune pour la rentrée 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

OCTROI une aide de 30 euros par élève d'élémentaire et maternelle domicilié sur la commune et utilisant les transports scolaires pour se rendre aux écoles du SIVoS de Mainneville.

OCTROI une aide de 20 euros par élève de maternelle domicilié sur la commune et utilisant les transports scolaires du midi (cantine) du SIVoS de Mainneville.

DIT QUE cette aide sera versée aux familles fournissant un RIB; la liste des élèves ayant réglé leur transport étant fourni par le service des transports scolaires de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

*Délibération 42/2018*

#### 15- PARTICIPATION FESTIVAL DE LA LEVRIERE (MAINNEVILLE)

Vu le courrier de la commune de Mainneville en date du 19 juin sollicitant une aide financière aux frais engagés pour le festival de la Levrière 2018, pour lesquels la subvention attendue n'a pas été octroyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une aide de 200€ en faveur de la commune de Mainneville pour les frais du festival de la Levrière 2018

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 43/2018*

## 16- POINT FIBRE OPTIQUE

Opérationnelle pour Mars 2019, à l'exception de :

- Rouville, branchement avec Amécourt.
- Les Monts, délai de 2 ans

Le cout approximatif d'un branchement est de 110€ par foyer

Des tracts informatifs ainsi qu'une réunion d'information à la population sera opérée

## 17- QUESTIONS DIVERSES

### ❖ DP VALOIS

Réclamation suite à dépôt de DP non appropriée.  
Demande de chiffrage du préjudice

### ❖ Porte métallique du stade

Demande de suppression (dangereuse)

### ❖ Boite à livre

Proposition d'installation à la mairie

### ❖ Maison du village

Demande de devis pour réhabilitation peinture + remplacement de la porte d'entrée.

Demande de mise a disposition des locaux par l'association « entre les lignes » suite à la fermeture de la salle des fêtes de Mainneville  
-> Convention

### ❖ Clos Renard

Livraison prévue au 01/01/2019

❖ Trou rue de la Vallée Louvet

3<sup>ème</sup> devis de géotechnique en attente

❖ Arrêté feu

A mettre à jour selon décret d'interdiction

❖ Contenair de la Mare

Pose prévue prochainement

❖ Fête de la Levrière

Prévue à Hébécourt le 1<sup>er</sup> juin 2019

Conception tripartie

AVL - Commune d'Hébécourt - Comité des Fêtes d'Hébécourt

❖ Points décision du 19/06

Abris bus de la Pérelle

-> Devis accepté LANGLER

Travaux sécurisation rue de la Vallée

-> Subvention demandée

13 les Massins

-> Chaudière remplacée

DP 18 A0005 -> Non-opposition

DP 18 A0006 -> Non-opposition

DP 18 A0007 -> Sans suite

DP 18 A0008 -> Opposition

La séance est levée à 23 heures 30

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

~~DELAITRE~~ Didier

~~DESMOLINS~~ Sylvie  
(*Pouvoir M-L Fené*)

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LANGLOIS Cécile

~~MORIN~~ Bernadette

